

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

SEANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE
DE LA VALLEE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA
M.R.C., AU 630 RUE RICHELIEU, A BELOEIL, JEUDI LE 4 MAI
1989, A 20H00.

Etaient présents :

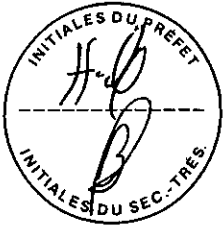
Monsieur Honorius Charbonneau, préfet
Monsieur André-Guy Trudeau, préfet suppléant
Monsieur Ferdinand Borremans, conseiller
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Monsieur Michel Chapdelaine, conseiller
Monsieur Marcel Dulude, conseiller
Monsieur Georges Florès, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Monsieur René Gendron, conseiller
Monsieur Paul-André Perreault, conseiller
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller
Monsieur Frédéric Trépanier, conseiller
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller
Monsieur Pierre Beauregard, conseiller suppléant
Monsieur Denis Viens, conseiller suppléant
Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier et
directeur général

Etaient absents :

Monsieur Marcel Lacoste, conseiller (remplacé par
monsieur Pierre Beauregard)
Monsieur Jacques Martin, conseiller (remplacé par
monsieur Denis Viens)

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
 - 2.1 Séance ordinaire du 2 mars 1989
 - 2.2 Séance extraordinaire du 12 avril 1989
3. Gestion des déchets : projet d'étude
4. Programme P.A.R.C.Q. : Habitations Parel Inc.
5. Mini-colloque sur l'environnement
6. Demande d'avis de conformité : intervention du
ministère de la Santé et des Services sociaux à
St-Bruno
7. Emprunts temporaires
8. Projet de drainage de cours d'eau à Otterburn Park
9. Branche 1, cours d'eau Amyot : travaux de drainage
10. Ligne d'urgence 9-1-1



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

11. Demandes d'appui

- 11.1 Ville de Carignan : épuration des eaux usées des résidences isolées
- 11.2 Village de St-Charles : nettoyage des berges du Richelieu et hausse du niveau du Richelieu en période estivale
- 11.3 La Grange de St-Charles : terrain de pratique de golf

12. Bordereau des comptes à payer

13. Correspondance

14. Affaires publiques

15. Divers

16. Clôture de la séance

POINT 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

89-05-063

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier, en y ajoutant les points suivants :

- 10.1 D.S.C. Honoré-Mercier : demande d'appui
- 10.2 St-Charles Paroisse : résidence pour personnes âgées
- 10.3 Règlements d'emprunts : demandes d'avis des municipalités

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 2. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

2.1 Séance ordinaire du 2 mars 1989

89-05-064

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 1989 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

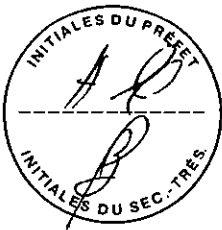
2.2 Séance extraordinaire du 12 avril 1989

89-05-065

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 avril 1989 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTE A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

POINT 3. GESTION DES DECHETS : PROJET D'ETUDE

Les membres du Conseil assistent à trois (3) présentations touchant la question de la gestion des déchets.

La première est faite par des représentants de la compagnie "Stinnes Enerco Inc." et porte sur l'incinération. La seconde est réalisée par la firme "Nadon, Demers consultants Inc." et concerne une usine de traitement des déchets domestiques (recyclage-compostage). La troisième, par monsieur Luc Tremblay consultant, traite de la récupération et du fond mixte qui doit bientôt être annoncé par le ministère de l'Environnement.

Suite à ces présentations et aux périodes de questions qui les accompagnent, le directeur général soumet un document intitulé "Gestion des déchets : projet d'étude". Les membres du Conseil conviennent de demander au Comité "ad hoc" sur la gestion des déchets, d'étudier l'ensemble de la question et de faire des recommandations au Conseil à la prochaine séance, et ce, en fonction des études à entreprendre.

POINT 4. PROGRAMME P.A.R.C.Q. : HABITATIONS PAREL INC.

Monsieur Michel Gaudette, président de la firme "Habitations Parel Inc." qui applique le programme P.A.R.C.Q. sur le territoire de la M.R.C., fait une présentation de la situation au Conseil. Les points suivants sont discutés :

- . dépôt de 250,00 \$ exigé au propriétaire-bailleur pour l'étude d'un dossier;
- . les frais de publicité de 2 000,00 \$ pour 1988;
- . le paiement des dossiers acceptés par la S.H.Q..

En ce qui concerne le dépôt de 250,00 \$ exigible au propriétaire-bailleur, la résolution suivante est déposée :

89-05-066

ATTENDU QUE la firme "Habitations Parel Inc." a été mandaté par le Conseil de la M.R.C. comme agent de livraison pour le programme P.A.R.C.Q.;

ATTENDU QUE de ce fait, la firme demande au Conseil la permission d'exiger un dépôt de 250,00 \$ de la part d'un propriétaire-bailleur pour l'étude d'un dossier;

ATTENDU QU'en vertu de la Section 1, division 6.1 du Manuel des normes, un dépôt peut être exigé du propriétaire-bailleur lorsque ce dernier soumet une demande d'étude de dossier, etc., afin d'éviter à la firme de faire un travail qui peut s'avérer inutile

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

No de résolution
ou annotation
89-05-066
(suite)

ET RESOLU, par le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, D'autoriser la firme "Habitations Parel Inc.", agent de livraison du programme P.A.R.C.Q. sur notre territoire, d'exiger un montant maximum de 250,00 \$ de la part d'un propriétaire-bailleur pour une demande d'étude de dossier.

QUE ledit montant soit remboursé au propriétaire-bailleur, à moins que ce dernier retire sa demande en cours d'étude ou d'approbation.

ADOpte A L'UNANIMITE

Relativement à la facture de 2 000,00 \$ demandé au Conseil, par la firme "Habitations Parel Inc." concernant les frais de publicité pour 1988, les membres du Conseil conviennent de reporter leur décision à la prochaine séance.

Pour ce qui est de la liste des dossiers encore impayés soumise par la firme, le directeur général informe les membres du Conseil que des trente-deux (32) dossiers apparaissant à la liste, vingt-sept (27) ont été payés par chèque, le 6 février 1989, et que la firme a encaissé ledit chèque le 7 février 1989.

POINT 5. MINI-COLLOQUE SUR L'ENVIRONNEMENT

Face aux informations supplémentaires soumises au Conseil, par le directeur général, sur la tenue possible d'un mini-colloque sur l'environnement, les membres du Conseil conviennent de reporter la tenue dudit mini-colloque à l'automne prochain. De l'avis du Conseil, la période actuelle et la période estivale se prête mal à la tenue d'un tel événement.

POINT 6. DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITE : INTERVENTION DU MINISTERE DE LA SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX A ST-BRUNO

A cause d'éléments nouveaux au dossier, le représentant de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville demande au Conseil de reporter son avis à la prochaine séance.

POINT 7. EMPRUNTS TEMPORAIRES

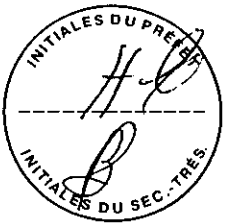
89-05-067

ATTENDU QUE selon l'article 1093 du Code municipal, une corporation municipale peut décréter, par résolution, des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses d'administration courantes;

ATTENDU QUE selon le même article, ces emprunts peuvent être contractés aux conditions et pour la période de temps que la corporation détermine

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur René Gendron



No de résolution
ou annotation

89-05-067
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ET RESOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est autorisée à emprunter au fur et à mesure les sommes nécessaires à ses opérations d'administration courantes jusqu'à un maximum de cinquante mille dollars (50 000,00 \$).

QUE cette somme soit remboursée dans une période n'excédant pas douze (12) mois.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 8. PROJET DE DRAINAGE DE COURS D'EAU A OTTERBURN PARK

89-05-068

ATTENDU QUE la ville d'Otterburn Park désire apporter des modifications, en profondeur, au mode de drainage des cours d'eau qui coulent sur son territoire, et ce, afin de permettre un aménagement urbain plus rationnel

ATTENDU QU'un projet, en ce sens, a été réalisé pour le compte de la ville d'Otterburn Park, par la firme d'ingénieurs Lalonde, Girouard, Letendre & Ass.;

ATTENDU QUE ledit projet concerne directement les cours d'eau Charbonneau-Bernard, Auclair, Bernard et concerne indirectement les cours d'eau Halde-Renaud, Chabonneau-Bessette, Duclos-Casavant;

ATTENDU QUE lesdits cours d'eau touchent plus d'une municipalité et dans certains cas, deux (2) M.R.C., et qu'ils font tous l'objet d'un règlement ou d'un acte d'accord;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir clairement les juridictions des organismes municipaux impliqués face auxdits règlements, et ce, avant de procéder à toute forme d'amendement

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU DE mandater notre conseiller juridique, Me Armand Poupart, afin de rédiger des projets de règlements visant à établir clairement la juridiction des organismes municipaux dans les cours d'eau concernés.

ADOpte A L'UNANIMITE

Etant donné l'heure tardive, les membres du Conseil conviennent de traiter les points 11.1, 11.2 et 11.3 immédiatement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

POINT 11. DEMANDES D'APPUI

11.1 Ville de Carignan : épuration des eaux usées des résidences isolées

89-05-069

ATTENDU le problème d'épuration et d'évacuation des eaux usées des résidences isolées dans le territoire de plusieurs municipalités de la M.R.C., et ce, dû principalement au manque de percolation des eaux dans le sol;

ATTENDU la situation déplorable dans laquelle se trouve plusieurs propriétaires de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et de toute la province de Québec;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement du Québec a déjà émis, le 17 septembre 1984, trois (3) certificats d'autorisation à titre d'essai des usines aérées sur le territoire de la ville de Carignan

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Georges Florès
APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU QUE devant l'urgence de la situation, les membres du Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu demandent au Ministre de l'Environnement du Québec d'accélérer les recherches et les essais en cours afin de modifier, au plus tôt, le règlement Q-2, r.8, règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, et ce, pour mieux répondre au problème que l'on connaît avec les méthodes actuellement reconnues d'épuration et d'évacuation des eaux usées qui sont souvent mal adaptées.

ADOpte A L'UNANIMITE

11.2 Village de St-Charles : nettoyage des berges du Richelieu et hausse du niveau du Richelieu en période estivale

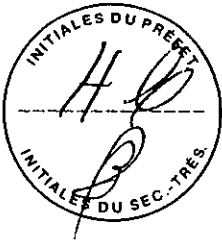
En ce qui concerne le nettoyage des berges du Richelieu, monsieur le préfet informe le représentant de la municipalité que le nettoyage qui a été effectué l'été dernier résulte d'une initiative de la Société montérégienne de développement. Il suggère alors au représentant de St-Charles de communiquer avec la S.M.D. afin de savoir si un tel projet sera encore mis de l'avant cette année.

Relativement à la hausse du niveau de la rivière Richelieu, la résolution suivante est déposée :

89-05-070

ATTENDU QUE le niveau de l'eau de la rivière Richelieu entre Chambly et les écluses de Saint-Ours est maintenu à un très bas niveau durant la période estivale;

ATTENDU QUE cette situation a une incidence directe sur la qualité de vie des riverains, de par l'accumulation d'algues créant des odeurs nauséabondes;



No de résolution
ou annotation

89-05-070
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE plusieurs centaines d'usagers d'embarcations de plaisance risquent des dommages majeurs provoqués par des hauts fonds déjà existants;

ATTENDU QUE le Richelieu est une richesse régionale que nous nous devons de sauvegarder prioritairement;

ATTENDU QUE tout doit être mis en place pour améliorer la qualité de vie des riverains et riveraines de notre région

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Georges Florès
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU, par le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, D'entreprendre les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes afin que le niveau d'eau de la rivière Richelieu, entre Chambly et Saint-Ours, soit maintenu durant la saison estivale 1989 à une hauteur supérieure de quinze (15) à trente (30) centimètres à celui maintenu durant la période estivale 1988.

ADOpte MAJORITAIREMENT, monsieur René Gendron ayant voté contre la résolution.

11.3 La Grange de St-Charles : terrain de pratique de golf

89-05-071

ATTENDU QU'en 1980, La Grange de St-Charles a obtenu de la part de la C.P.T.A.Q., l'autorisation d'implanter un théâtre d'été;

ATTENDU QUE suite à cette autorisation, La Grange de St-Charles a aussi réalisé, sur une partie des lots faisant l'objet de l'autorisation, un terrain de pratique de golf;

ATTENDU QUE ladite activité est en opération depuis plusieurs années et que conséquemment, La Grange de St-Charles désire régulariser la situation avec la C.P.T.A.Q.;

ATTENDU QUE le territoire concerné touche les lots P.130, P.1 et P.2, et que les municipalités directement impliquées soit, St-Charles Paroisse et Mont-Saint-Hilaire, sont en accord avec les démarches entreprises par La Grange de St-Charles

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur René Gendron



No de résolution
ou annotation

89-05-071
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ET RESOLU, par le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, D'appuyer La Grange de St-Charles dans ses démarches auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin que cette dernière reconnaisse l'utilisation d'une partie des lots P.130, P.1 et P.2 pour les fins d'un terrain de pratique de golf.

ADOpte A L'UNANIMITE

Suite à l'étude de ce point, monsieur Julien Bussière quitte son siège.

POINT 9. BRANCHE 1, COURS D'EAU AMYOT : TRAVAUX DE DRAINAGE

89-05-072

ATTENDU QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, suite à la requête d'un groupe d'intéressés, a préparé un projet de réfection du cours d'eau Branche 1 de la rivière Amyot;

ATTENDU QUE les travaux seront effectués en conformité avec la réglementation actuellement en vigueur pour ledit cours d'eau

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Wildor Vigeant
APPUYE PAR Monsieur Bertrand Poulin

ET RESOLU, par le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, DE demander au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de bien vouloir se charger, à titre gratuit, des travaux de drainage projetés dans le cours d'eau Branche 1 de la rivière Amyot.

ADOpte A L'UNANIMITE

Suite à l'étude de ce point, monsieur Ferdinand Borremans quitte son siège.

POINT 10. LIGNE D'URGENCE 9-1-1

Etant donné que plusieurs autres points restent encore à discuter, les membres du Conseil conviennent de reporter le sujet à une prochaine séance.

10.1 D.S.C. Honoré-Mercier : demande d'appui

89-05-073

ATTENDU la réduction du nombre de Départements de Santé Communautaire proposée en page 99 des "Orientations" du MSSS;

ATTENDU la pauvreté reconnue de la Montérégie en matière de services de santé et de services sociaux qui traduit une inéquité inter-régionale;



No de résolution
ou annotation

89-05-073
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU le fait qu'actuellement le Département de Santé Communautaire de St-Hyacinthe dessert une population dont le volume est parmi les plus grands des territoires de Départements de Santé Communautaire au Québec;

ATTENDU la précision du rôle de l'instance régionale en matière de coordination des Départements de Santé Communautaire;

ATTENDU la configuration géographique de la Montérégie axée sur des pôles d'attraction soutenant leurs particularités, dont la grande région de St-Hyacinthe;

ATTENDU l'effet probable de diluer la spécificité des besoins des pôles d'attraction géographiques par la macroscopie inhérente aux analyses et évaluations de besoins advenant la disparition du Département de Santé Communautaire de St-Hyacinthe;

ATTENDU la consolidation du rôle d'intervenant direct des Départements de Santé Communautaire rap-
pelée au document du MSSS;

ATTENDU la possible perte de services à la population que constituerait la disparition du Département de Santé Communautaire de St-Hyacinthe

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU DE prendre position contre la fermeture du Département de Santé Communautaire de St-Hyacinthe.

D'acheminer la présente résolution au Centre hospitalier Honoré-Mercier.

DE s'associer au Centre hospitalier Honoré-Mercier, par la présente, dans ses représentations visant à maintenir le Département de Santé Communautaire de la population du grand St-Hyacinthe.

ADOpte A L'UNANIMITE

10.2 St-Charles Paroisse : résidence pour personnes âgées

Il s'agit d'une demande pour l'implantation d'une résidence pour personnes âgées, et qui a déjà fait l'objet de décisions au Conseil par les résolutions 88-1128, 88-1164 et 88-1179. Il en découle que le terrain concerné par l'usage devrait faire l'objet d'une demande de périmètre d'urbanisation de la part de la municipalité de St-Charles Paroisse, ce qui n'a pas encore été fait.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

10.3 Règlements d'emprunts : demandes d'avis des municipalités

Ville de Chambly : règlement numéro 89-506

89-05-074

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 15 mars 1989 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de bâtiments municipaux situés en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Pierre Beauregard
APPUYE PAR Monsieur Georges Florès

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement no. 89-506 de la ville de Chambly.

ADOpte A L'UNANIMITE

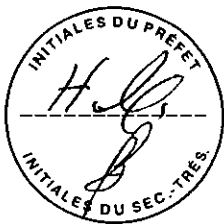
Ville d'Otterburn Park : règlement numéro E-350

89-05-075

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 25 avril 1989 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;



No de résolution
ou annotation

89-05-075
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation d'infrastructures dans le prolongement de rues existantes en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Pierre Beauregard
APPUYE PAR Monsieur Georges Florès

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement no. E-350 de la ville d'Otterburn Park.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ville de Carignan : règlement numéro 179-1

89-05-076

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 28 avril 1989 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux dans le prolongement d'une rue existante en "zone verte"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Pierre Beauregard
APPUYE PAR Monsieur Georges Florès

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement no. 179-1 de la ville de Carignan.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

89-05-077

R.I.E.V.R. : règlement numéro 5-89

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 4 mai 1989 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux de réserves à l'usine de filtration existante en "zone verte"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Pierre Beauregard
APPUYE PAR Monsieur Georges Florès

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement no. 5-89 de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu.

ADOpte A L'UNANIMITE

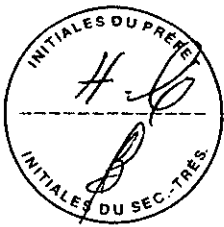
POINT 12. BORDEREAU DES COMPTES A PAYER

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYE PAR Monsieur Marcel Dulude

ET RESOLU QUE le bordereau des comptes à payer #82, de chèque #3364 à chèque #3376 et chèque #S1894 à chèque #S1927 pour un montant total de 19 676,32 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE

89-05-078



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

POINT 13. CORRESPONDANCE

- 89-253 31-03-89 Carte de remerciements de la famille de MONSIEUR JEAN-PIERRE CHARBONNEAU, face au décès de sa mère.
- 89-254 31-03-89 Lettre de MONSIEUR HONORIUS CHARBONNEAU, maire, VILLE DE MONT-ST-HILAIRE, accusant réception de la nôtre et confirmant le maintien de leur périmètre d'urbanisation.
- 89-255 31-03-89 Lettre de MONSIEUR ALAIN CLOUTIER, attaché politique, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, accusant réception de notre résolution 89-03-44 relativement à l'entreposage de B.P.C. à Saint-Basile-le-Grand.
- 89-256 31-03-89 Lettre de MONSIEUR PIERRE FABI, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, concernant l'envoi de documents sur les zones inondables, redésignation du tronçon du Bas-Richelieu.
- 89-257 31-03-89 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffier, VILLE DE MONT-ST-HILAIRE, transmettant copie certifiée de la résolution 89-134 concernant le rapport financier 1988 de la M.R.C..
- 89-258 03-04-89 Copie conforme de la lettre envoyée à MONSIEUR FREDERIC TREPANIER, maire, SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, de MONSIEUR PIERRE BOIVIN, citoyen, relativement à l'autorisation d'aménager une marina de luxe sur les lots 73-74, dans la municipalité.
- 89-259 03-04-89 Lettre de MONSIEUR ANDRE NAUD, directeur, BANQUE NATIONALE, concernant la révision du crédit bancaire de la M.R.C.V.R..
- 89-260 04-04-89 Lettre de MADAME THERESE LAVOIE-ROUX, ministre, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, demandant l'avis de la M.R.C.V.R. face à des travaux projetés sur notre territoire.
- 89-261 05-04-89 Lettre de MONSIEUR ANDRE BAHL, président, FEDERATION DES UNIONS DE FAMILLES, concernant le colloque sur l'action municipale et les familles, les 25 et 26 mai 1989.
- 89-262 05-04-89 Lettre de MONSIEUR BERNARD JOLICOEUR, président, SUBFITEC INC., offrant leurs services en produits touristiques.
- 89-263 06-04-89 Lettre de Me JOSEE RACICOT, greffière, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant le règlement numéro 1381, et ce, pour avis du Conseil de la M.R.C..



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

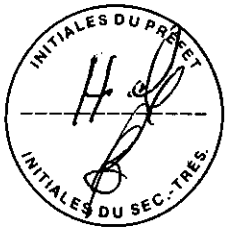
- 89-264 06-04-89 Lettre de MONSIEUR CLEMENT VAUTOUR, sec.-trés., M.R.C. DES MASKOUTAINS, transmettant la résolution 89-61 concernant le remplacement d'un membre du Conseil en cas d'absence.
- 89-265 06-04-89 Copie conforme d'une lettre adressée à MONSIEUR PIERRE PARADIS, MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, de MONSIEUR YVES CIRCE, sec.-trés., M.R.C. DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE, concernant le remplacement d'un membre du Conseil en cas d'absence.
- 89-266 06-04-89 Lettre de MADAME MONIQUE BARRETT, adj. adm., VILLE DE BELOEIL, transmettant la résolution 89-03-119 concernant la prise de position - projet de Loi 100.
- 89-267 06-04-89 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, sec.-trés., M.R.C. HAUT-RICHELIEU, transmettant la résolution 2409-89 concernant le dragage de la rivière Richelieu.
- 89-268 06-04-89 Lettre de MONSIEUR JACQUES MOREAU, citoyen, SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, transmettant une lettre adressée à la C.P.T.A.Q. pour une demande d'exclusion.
- 89-269 06-04-89 Lettre de MADAME ANDREE DAIGLE, greffière par intérim, VILLE DE CARIGNAN, transmettant la résolution 89-132 concernant les périmètres d'urbanisation.
- 89-270 07-04-89 Lettre de MONSIEUR JACQUES MARTIN, maire, VILLAGE DE SAINT-CHARLES, concernant les périmètres d'urbanisation.
- 89-271 07-04-89 Lettre de MONSIEUR BENOIT ARIAL, dir. du service de la vérification, M.A.M., accusant réception de notre rapport financier 1988.
- 89-272 10-04-89 Lettre de MADAME GISELE COLLETTE, sec.-trés., ST-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, transmettant copie de la facture pour leur part à payer, et ce, pour l'entretien de la traverse d'hiver.
- 89-273 10-04-89 Lettre de MONSIEUR YVES BERNIER, fonctionnaire désigné, PAROISSE SAINT-CHARLES, nous transmettant des documents relatifs aux dossiers de messieurs Richard Fontaine et André Benoît.
- 89-274 10-04-89 Lettre de MADAME GISELE COLLETTE, sec.-trés., ST-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, transmettant la résolution 89-094 concernant l'agrandissement du périmètre d'urbanisation.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 89-275 10-04-89 Lettre de MONSIEUR CAMILLE ROUILLARD, président, U.M.Q., concernant les recommandations du comité UMQ-FPJQ sur les relations entre les municipalités.
- 89-276 10-04-89 Lettre de MONSIEUR JACQUES MARTIN, maire, VILLAGE DE SAINT-CHARLES, concernant des demandes pour hausser le niveau du Richelieu ainsi que pour nettoyer les abords du Richelieu.
- 89-277 11-04-89 Lettre de Me JOSEE RACICOT, greffière, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant les règlements numéros 1382 et 1383, et ce, pour avis du Conseil de la M.R.C..
- 89-278 11-04-89 Lettre de MONSIEUR RICHARD FONTAINE, RESTAURANT LA GRANGE DE ST-CHARLES, sollicitant l'appui du Conseil pour des démarches auprès de la C.P.T.A.Q. demandant une autorisation pour le champ de pratique de golf.
- 89-279 12-04-89 Extrait de procès-verbal no. R-71-89 de la municipalité de SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, concernant le périmètre d'urbanisation.
- 89-280 12-04-89 Lettre de MADAME MONIQUE BEAUDRY, sec.-trés., SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant la résolution numéro 89-74 concernant les périmètres d'urbanisation.
- 89-281 12-04-89 Lettre de MONSIEUR PHILIPPE GRIMARD, insp. mun. SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant le document complémentaire révisé sur les périmètres d'urbanisation.
- 89-282 12-04-89 Lettre de MADAME JOSEE-MARYSE SAUVAGEAU, cons. politique, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accusant réception de notre résolution numéro 89-03-42 concernant la protection de la bande riveraine.
- 89-283 13-04-89 Copie conforme de la lettre de MADAME YOLANDE CHARTRAND, coord., T.V.C.R., adressée à MADAME PIERRETTE DUBUC, citoyenne, MONT-SAINT-HILAIRE, concernant la couverture de la remise de la pétition par l'Association des citoyens et amis du Mont-St-Hilaire.
- 89-284 13-04-89 Lettre de MADAME CAROLINE POULIOT, notaire, COMMISSION MUNICIPALE DU QUEBEC, accusant réception du règlement numéro 8-9.
- 89-285 13-04-89 Lettre de MADAME CAROLINE POULIOT, notaire, COMMISSION MUNICIPALE DU QUEBEC, accusant réception de notre Schéma d'Aménagement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 89-286 13-04-89 Lettre de MONSIEUR ARMAND POUPART jr., POUPART & POUPART, transmettant des documents relativement au dossier André Benoît.
- 89-287 13-04-89 Lettre de MADAME JEANNETTE LEMAIRE, sec.-trés., McMASTERVILLE, transmettant la résolution 89-52 concernant le périmètre d'urbanisation.
- 89-288 13-04-89 Lettre de MONSIEUR JEAN-PAUL DUPRE, vice-président, DESOURDY, concernant une demande de certificat d'attestation pour confirmer la conformité naturelle de la carrière Carignan comme lieu d'enfouissement sanitaire.
- 89-289 14-04-89 Lettre de MONSIEUR PHILIPPE GRIMARD, insp. mun., SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, concernant des corrections demandées au périmètre d'urbanisation.
- 89-290 17-04-89 Lettre de MADAME ANDREE DAIGLE, greffière par intérim, VILLE DE CARIGNAN, transmettant la résolution 89-131 concernant l'épuration des eaux usées des résidences isolées.
- 89-291 18-04-89 Lettre de MONSIEUR DANIEL FALAISE, STINNES ENERCO INC., concernant un système d'incinération des déchets.
- 89-292 18-04-89 Lettre de MONSIEUR GEORGES FLORES, maire, VILLE DE CHAMBLY, concernant le 2e tournoi de golf annuel du maire de Chambly - 1989.
- 89-293 19-04-89 Lettre de MADAME MARIE-JOSEE NADEAU, MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, accusant réception de la résolution numéro 89-03-42 concernant l'application des règlements sur la protection des rives.
- 89-294 19-04-89 Lettre de MADAME JOANE CHARPENTIER, HABITATIONS PAREL INC., concernant le paiement de certains dossiers et une facture de publicité.
- 89-295 19-04-89 Lettre de MONSIEUR ROGER NICOLET, président, U.M.R.C.Q., concernant les structures administratives et des mécanismes de gestion prévus aux règlements internes des municipalités pour élire ses directeurs.
- 89-296 19-04-89 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant la résolution 89-159 concernant l'élaboration d'un plan d'urbanisme.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 89-297 20-04-89 Lettre de MADAME JEANNETTE LEMAIRE, sec.-trés., McMASTERVILLE, transmettant copie de la liste des produits toxiques appartenant à la compagnie C.I.L..
- 89-298 21-04-89 Lettre de MONSIEUR JEAN-MARIE HARVEY, ingénieur, M.A.P.A.Q., concernant une résolution du Conseil de la M.R.C. demandant l'intervention gratuite du Ministère dans le cours d'eau Branche 1 de la rivière Amyot.
- 89-299 21-04-89 Lettre de MONSIEUR JEAN-PIERRE CHARBONNEAU, député de Verchères, concernant la protection et la conservation de la montagne de Mont-Saint-Hilaire.

Publications du mois d'avril 1989

| | |
|---|----------------------------------|
| Gazette Officielle du Québec | no. 13 29 mars 1989 |
| Le Toponyme | vol. 6, no. 3 janvier 1989 |
| Scribe | mars 1989 |
| Municipalité | mars-avril 1989 |
| Hébert, Denault, Delisle . Bulletin municipal | avril 1989 |
| Répertoire des proportions médianes des rôles fonciers et locatifs | 1989 |
| La Revue Municipale | vol. 67, no. 4 avril 1989 |
| ENAP . Programme de perfectionnement | septembre 1989 / mars 1990 |
| Gazette Officielle du Québec | no. 14 5 avril 1989 |
| Muni-Express | spécial no. 3 avril 1989 |
| Muni-Express | no. 3 avril 1989 |
| Liaison Loisirs | vol. 2, no. 2 mars-avril 1989 |
| L'Actif | avril 1989 |
| Info-Forêt | vol. 1, no. 3 mars 1989 |
| L'Autre Information | avril 1989 |
| La Gestion Agricole | avril 1989 |
| Tendances sociales canadiennes | hiver 1987 |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

POINT 14. AFFAIRES PUBLIQUES

Aucune intervention de la part de l'assistance.

POINT 15. DIVERS

89-05-079

ATTENDU QUE monsieur Jean-Pierre Charbonneau, député provincial du comté de Verchères, a annoncé sa retraite prochaine de la vie politique active

IL EST UNANIMEMENT RESOLU, par le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de La Vallée-du-Richelieu, D'exprimer à monsieur Jean-Pierre Charbonneau nos sincères remerciements pour tout le dévouement dont il a fait preuve à titre de député de Verchères.

DE lui transmettre nos meilleurs voeux de succès face aux nouveaux défis qu'il est appelé à relever.

POINT 16. CLOTURE DE LA SEANCE

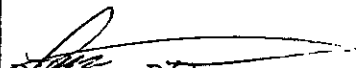
89-05-080

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Wildor Vigeant
APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU QUE la séance soit et est clôturée, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOpte A L'UNANIMITE

Il est 23 heures 45.


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier


Honorius Charbonneau
préfet